



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SINISTRES

DANS LES

MONUMENTS HISTORIQUES



BILAN 2025



MONUMENT
HISTORIQUE

Illustration couverture

Pictogrammes sinistres Géorisques

Colonne gauche de haut en bas : évènement climatique ; incendie/feu ; inondation

Colonne droite de haut en bas : dégradation ; mouvement de terrain

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	4
Les sources des données relatives aux sinistres dans les monuments historiques	4
La terminologie des causes des sinistres.....	5
Bilan de l'année 2025.....	7
Causes selon la nature ou le type de sinistre	7
Répartition par nature d'aléa en 2025	8
Répartition par nature d'aléa entre 2013 et 2025	9
Pour mémoire : tableau général par type de sinistres 2013 – 2025	10
Cartographie des sinistres 2025	11
Localisation et type des sinistres	12
Typologie des sinistres	13
1. <i>Les phénomènes climatiques</i>	13
3. <i>Les dégradations</i>	15
Mesures et actions pendant et après le sinistre	17
Les services du ministère de la Culture : un rôle-clé	17
RETEX et bilan national	17
Perspectives en termes de prévention	19
Méthodes et partenaires.....	21
Principales sources utilisées	23
Portails d'information et de sensibilisation.....	24
ANNEXE.....	26
Formulaire de déclaration d'un sinistre	26

INTRODUCTION

Ce bilan des sinistres survenus en 2025 dans les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques, de propriété publique ou privée, met à disposition les informations sur les monuments historiques touchés, afin de tirer, à l'échelle nationale comme régionale, des enseignements concernant :

- la nature ou le type des sinistres ;
- les causes des sinistres ;
- les équipements de sécurité en place ;
- les dégâts ;
- les mesures préconisées en matière de conservation du monument historique, y compris des décors et des objets mobiliers qu'il abrite ;
- les mesures de prévention des risques à mettre en œuvre.

Les retours d'expérience (RETEX) sont essentiels pour améliorer les mesures de prévention des risques.

Ce bilan est diffusé sur le site Internet thématique « Monuments & Sites » du ministère de la Culture¹.

Les sources des données relatives aux sinistres dans les monuments historiques

À partir des informations transmises lors de chaque événement par les directions régionales des affaires culturelles (conservations régionales des monuments historiques, unités départementales de l'architecture et du patrimoine et conservateurs des antiquités et objets d'art), en lien, le cas échéant, avec les architectes en chef des monuments historiques, le bilan des sinistres dans les monuments historiques est établi par le service du patrimoine (sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux – bureau de l'expertise et des métiers) de la direction générale des patrimoines et de l'architecture.

Les DRAC² disposent depuis 2011 d'une fiche d'alerte et d'une procédure à suivre (voir en annexe, version 2026 mise à jour) pour déclarer, par messagerie, le sinistre affectant un monument historique. Cette remontée d'informations a pour modèle la procédure en usage depuis les années 2000 pour les vols d'objets mobiliers. En 2026, un formulaire de déclaration dématérialisée sera proposé aux services sur le portail des démarches numériques du ministère de la Culture.

Les données recueillies sont croisées avec celles de la mission sécurité-sûreté-audit (MISSA) de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation (DIRI) et sont mises à disposition

¹ <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/monuments-sites/ressources/les-bilans/bilans-des-sinistres-dans-les-monuments-historiques>

² Dans le bilan, ce terme inclut les DRAC métropolitaines, mais aussi les structures correspondantes Outre-Mer (DAC de Guadeloupe, également compétente pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin, de Martinique, de Mayotte et de la Réunion, DCJS de Guyane, mission Culture de Saint-Pierre-et-Miquelon).

des DRAC et de la DIRI (MISSA) ainsi que du service du haut-fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) du ministère de la Culture.

Les renseignements rassemblés portent sur le type d'événement (nature ou type de sinistre), la ou les cause (s) probable (s), les dégâts constatés, les mesures préconisées ou prises avec l'aide des services de l'État chargés des monuments historiques en matière de préservation du bâti et des objets mobiliers et les coordonnées des parties prenantes (propriétaires, intervenants divers).

Ces informations sont complétées par les articles de la presse quotidienne régionale ou nationale qui ont rendu compte de l'événement et une veille de la presse est faite tout au long de l'année.

La terminologie des causes des sinistres

Les termes employés sont issus des nomenclatures en usage chez les professionnels des services de secours (sapeurs-pompiers, sécurité civile) et les scientifiques dans divers domaines, notamment la météorologie (Météo France), la géologie et la gestion des risques (Bureau de recherches géologiques et minières – BRGM), le domaine de l'assurance et les organismes de recherche.

Incendies/Feux

Utilisé par les sapeurs-pompiers, la sécurité civile et les chercheurs en gestion des risques, ce terme décrit les feux non contrôlés qui peuvent se produire dans les zones urbaines, rurales ou forestières. Les incendies peuvent être causés par des facteurs naturels (comme la foudre) ou humains (comme les activités industrielles, la négligence ou la malveillance).

Événements climatiques

Ce terme se réfère aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les cyclones, les vagues de chaleur et les épisodes de froid intense. Météo France et d'autres services météorologiques utilisent cette nomenclature pour classifier et étudier ces phénomènes.

Mouvements des sols

Utilisé par les géologues et les ingénieurs géotechniques, ce terme regroupe divers phénomènes tels que les glissements de terrain, les effondrements et les affaissements, dus notamment au retrait-gonflement des argiles. Le BRGM en France est une référence nationale et internationale pour l'étude de ces phénomènes.

Inondations

Ce terme est utilisé par les hydrologues, les météorologues et les gestionnaires de risques pour désigner le débordement des eaux d'un cours d'eau, d'un étang, d'un lac ou de la mer sur les terres adjacentes. Les inondations peuvent être causées par des pluies intenses, des ruptures de canalisations, de digues ou de barrages ou des marées exceptionnelles.

Dégradations

Ce terme est généralement utilisé dans un sens large pour décrire une détérioration progressive d'un bien ou de son environnement. La dégradation peut être d'origine naturelle ou anthropique (causée par l'homme). Les scientifiques utilisent ce terme pour évaluer l'impact des activités humaines ou des phénomènes naturels. Dans le cas des sinistres ici décrits, la dégradation indique une aggravation complète ou partielle de l'état de conservation, qui peut être intentionnelle et soudaine.

Le choix d'utiliser ces termes de nomenclatures standardisées permet une communication claire et efficace entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des risques et des sinistres.

BILAN DE L'ANNEE 2025

Pour la seule année 2025, 65 sinistres ont été enregistrés, ainsi répartis :

- **32 sinistres dus à des événements climatiques** : 25 en région Île-de-France, dont 25 dus aux orages de grêle du 3 mai 2025 (Paris), 3 en région Normandie, dont 1 dû à la tempête *Benjamin* (Calvados), 2 en région Bourgogne-Franche-Comté dus à des vents violents (Nièvre), 2 en région Nouvelle-Aquitaine dus à des vents violents (Creuse) et à un orage de grêle (Dordogne) ;
- **16 sinistres dus à des incendies/feux** : 4 en région Île-de-France (Paris), 3 en région Nouvelle-Aquitaine (Dordogne, Haute-Vienne), 2 en région Auvergne-Rhône-Alpes (Puy-de-Dôme, Loire), 2 en région Hauts-de-France (Nord, Oise), 2 en région Bretagne (Finistère, Côtes-d'Armor), 1 en région Centre-Val de Loire (Eure-et-Loir), 1 en Guadeloupe, 1 en région Normandie (Orne) ;
- **14 sinistres dus à des dégradations** : 4 en région Île-de-France, dont 3 dus à des actes de malveillance (Paris) et 1 dû à un effondrement (Paris), 2 en région Nouvelle-Aquitaine dus à une dégradation involontaire (Haute-Vienne) et à un acte de malveillance (Creuse), 5 en région Pays de la Loire dus à des effondrements (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Mayenne), 1 en région Bretagne dû à une dégradation involontaire (Finistère), 1 en région Hauts-de-France dû à un effondrement (Somme) ;
- **3 sinistres dus à des inondations** : 2 en région Île-de-France dus au dysfonctionnement d'un système de chauffage et à une infiltration (Paris), 1 en région Pays de la Loire dû à un défaut d'entretien des chenaux (Vendée) ;
- **Il n'y a pas eu de sinistre de nature/type « Mouvement de sols » ;**

Causes selon la nature ou le type de sinistre

Événement climatique (32)

- Orage de grêle (27)
- Tempête/Vents violents (5)

Incendie/Feu (16)

- Cause inconnue (9)
- Travaux/Point chaud (3)
- Dysfonctionnement électrique (2)
- Foudre (1)
- Acte volontaire de malveillance (1)

Dégradation (14)

- Effondrement (8)
- Acte volontaire de malveillance (4)
- Acte involontaire (2)

Inondation (3)

- Dysfonctionnement du système de chauffage (1)
- Infiltration (1)
- Défaut d'entretien des chéneaux (1)

Mouvement de sols (0)

Répartition par nature d'aléa en 2025

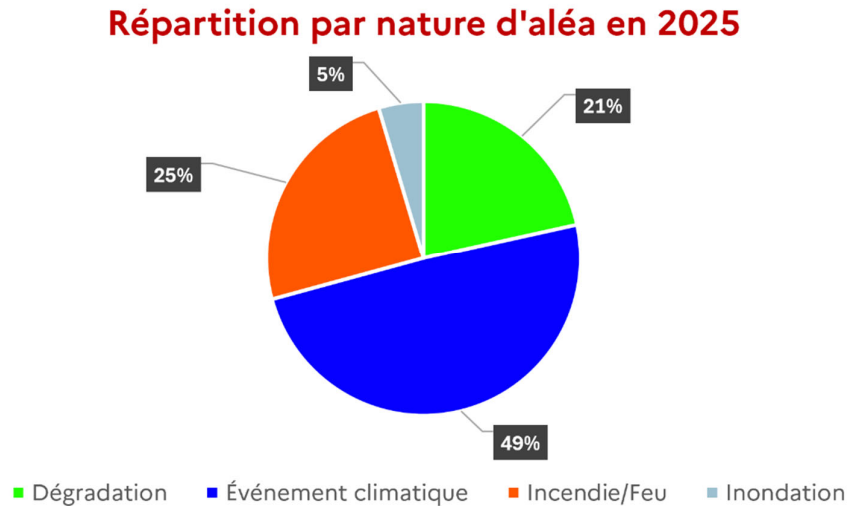


Figure 1 : Diagramme : Répartition par type d'aléa en 2025, en %, DGPA/SP/SDMHSP/BEM

Sur les 65 sinistres comptabilisés en 2025 :

- Les **événements climatiques** représentent 49 % du total des sinistres de l'année 2025 ;
- Les **incendies/feux** représentent 25 % du total des sinistres de l'année 2025 ;
- Les **dégradations** représentent 21 % du total des sinistres de l'année 2025 ;
- Les **inondations** représentent 5 % du total des sinistres de l'année 2025.

Répartition par nature d'aléa entre 2013 et 2025

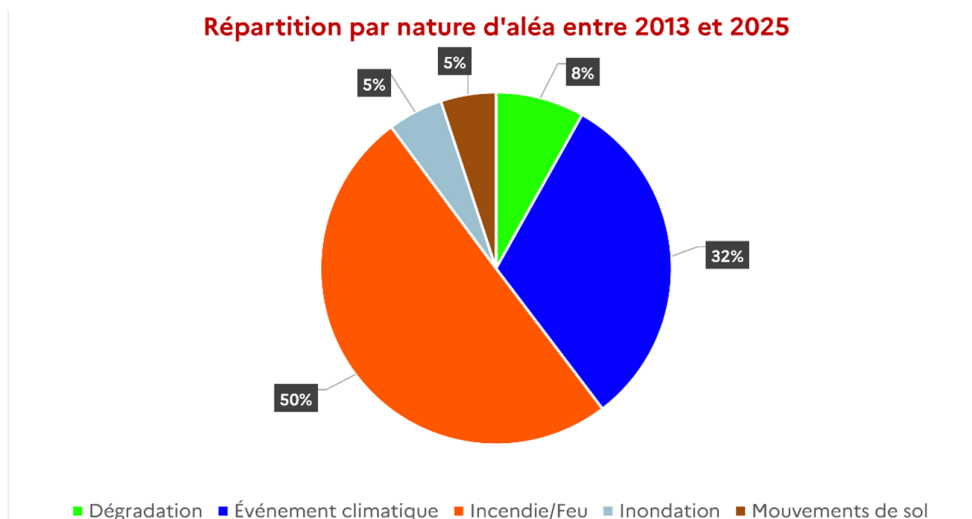


Figure 2 : Diagramme : Répartition par type d'aléa entre 2013 - 2025, en %, DGPA/SP/SDMHSP/BEM

Sur la période 2013 à 2025, la moyenne est de 22,5 sinistres par an.

Alors que la moyenne mensuelle s'établissait jusqu'alors à 1,6 sinistre par mois, la moyenne mensuelle s'établit pour l'année 2025 à 5,6 sinistres.

L'augmentation du nombre de sinistres recensés s'explique notamment par l'amélioration significative de la remontée d'informations depuis 2013.

Sur les 293 sinistres comptabilisés entre 2013 et 2025 :

- Les **événements climatiques** représentent 32 % du total des sinistres ;
- Les **incendies/feux** représentent 50 % du total des sinistres ;
- Les **dégradations** représentent 8 % du total des sinistres ;
- Les **inondations** représentent 5 % du total des sinistres ;
- Les **mouvements de sol** représentent 5 % du total des sinistres.

Toutefois, si l'ensemble de ces sinistres reste problématique au regard des dégâts constatés et de l'impact sur la structure des bâtiments, les décors, les objets mobiliers et les parcs et jardins, il convient de rapporter ces chiffres aux près de 46 000 immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques, dont 1 292 sont propriété de l'État (448 relèvent du ministère de la Culture).

Pour mémoire : tableau général par type de sinistres 2013 – 2025

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2013-2025
Incendies/Feux	7	3	6	15	12	8	15	10	16	13	14	13	16	148
Événements climatiques	0	0	0	13	1	0	0	1	3	1	28	11	32	92
Inondations	0	0	1	0	0	4	0	0	1	1	0	3	3	15
Mouvements des sols	0	0	0	0	0		9	0	0	0	5	1	0	15
Dégradations	0	0	0	0	2	2	0	0	1	0	1	1	14	23
Total	7	3	7	28	15	14	24	11	21	15	48	29	65	293

Tableau 1 : Ministère de la Culture/DGPA/Service du Patrimoine/SDMHSP/BEM

Cartographie des sinistres 2025

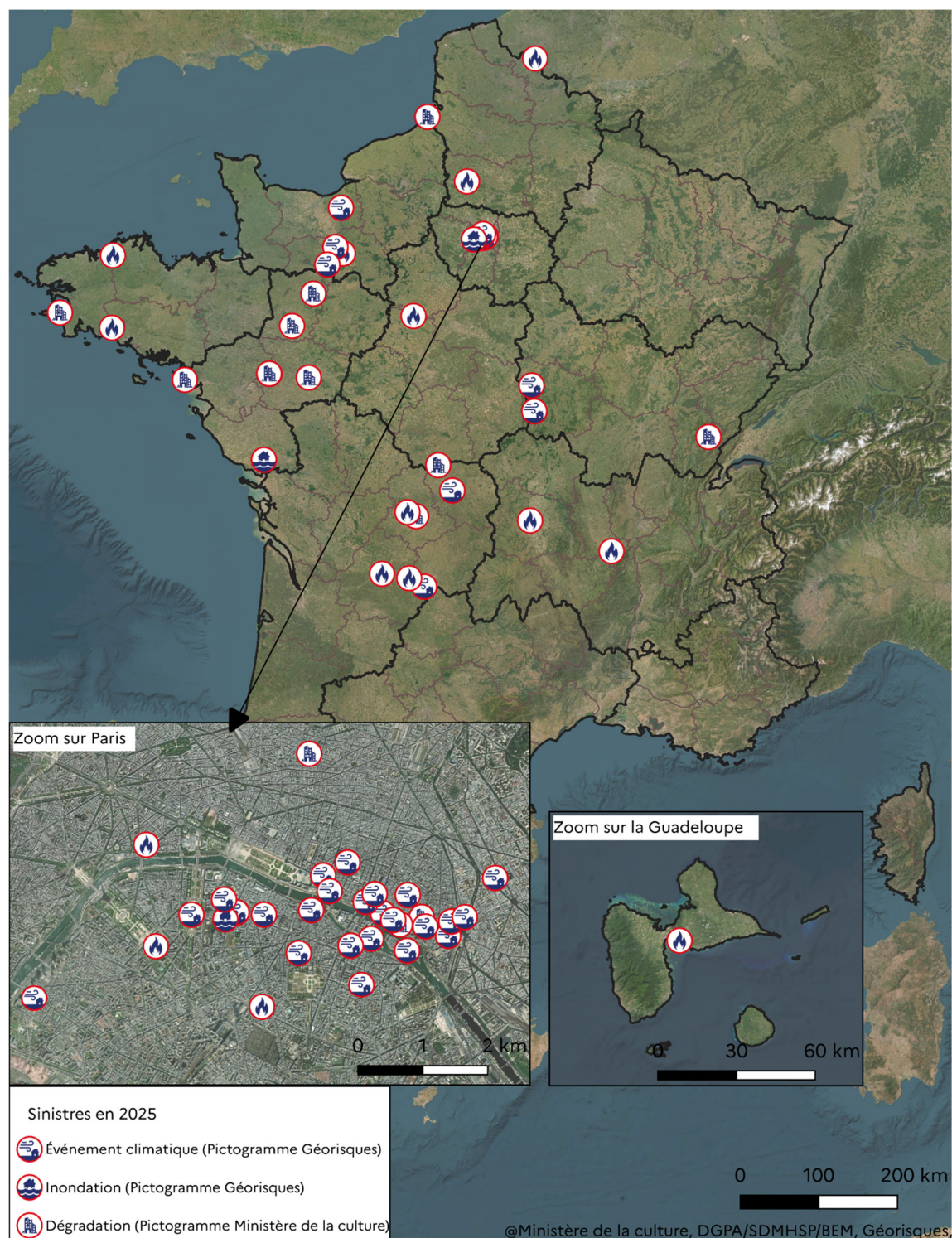


Figure 3 : Cartographie des sinistres sur MH en 2025

Localisation et type des sinistres

Région	Immeuble	Type de sinistre
Auvergne- Rhône-Alpes	Église Notre-Dame-du-Port (Clermont-Ferrand – 63000) Église Sainte-Marie (Saint-Étienne – 42218)	Incendie/Feu Incendie/Feu
Bourgogne- Franche- Comté	Ensemble métallurgique des forges de Syam (Syam – 39523) Église Saint-Pierre (Vielmanay – 58307) Cathédrale de Nevers (Nevers – 58000)	Dégradation Événement climatique Événement climatique
Bretagne	Calvaire. Église paroissiale Notre-Dame de Confort (Confort-Meilars – 29790) Manoir de Kernault (Mellac – 29300) Manoir de Leslac'h (Plestin-les-Grèves – 22194)	Dégradation Incendie/Feu Incendie/Feu
Centre-Val de Loire	Église paroissiale Saint-Sauveur-et-Saint-Gilles (Montigny-le-Gannelon – 28262)	Incendie/Feu
Guadeloupe	Ancien bâtiment administratif de l'usine Darbousier (Pointe-à-Pitre – 97120)	Incendie/Feu
Hauts-de- France	Église désacralisée Notre-Dame (Roubaix – 59512) Église Saint-Pierre (Ault – 80039) Ancien palais épiscopal, actuel musée départemental de l'Oise (Beauvais – 60057)	Incendie/Feu Dégradation Incendie/Feu
Île-de-France	Temple de l'Oratoire du Louvre (Paris – 75001) Temple de Penthemont (Paris – 75007) Église Saint-Eustache (Paris – 75001) Église Saint-Germain-L'auxerrois (Paris – 75001) Synagogue de la rue Pavée (Paris – 75004) Synagogue des Tournelles (Paris – 75004) Église Saint-Louis-en-l'Île (Paris – 75004) Hôtel de ville de Paris (Paris – 75004) Église Saint-Paul-Saint-Louis (Paris – 75004) Mémorial du Martyr juif inconnu (Paris – 75004) Cathédrale Notre-Dame de Paris (Paris – 75004) Tour Saint-Jacques (Paris – 75004) Temple du Marais (Paris – 75004) Église Saint-Merry (Paris – 75004) Église Saint-Gervais-Saint-Protais (Paris – 75004) Monastère des Blancs-Manteaux (Paris – 75004) Église Saint-Séverin (Paris – 75005) Église Saint-Étienne-du-Mont (Paris – 75005) Église Notre-Dame-des-Champs (Paris – 75006) Église Saint-Sulpice (Paris – 75006) Palais de l'Institut (Paris – 75006) Église Notre Dame des Champs (Paris – 75006) Église Saint-Thomas-d'Aquin (Noviciat des Dominicains) (Paris – 75007) Hôtel national des Invalides (Paris – 75007) École militaire de Paris (Paris – 75007) Hôtel de Castries (Paris – 75007) Théâtre des Champs-Élysées (Paris – 75008) Hôtel Dosne-Thiers (Paris – 75009) Église Saint-Ambroise (Paris – 75011) Basilique Sainte-Clotilde-et-Sainte-Valère (Paris – 75011) Temple du foyer de l'Âme (Paris – 75011) Église Saint-Christophe de Javel (Paris – 75015) Église Saint-Jean de Montmartre (Paris – 75018) Église Saint-Nicolas-et-Saint-Marc (Ville d'Avray – 92077)	Événement climatique Événement climatique Événement climatique Événement climatique Dégradation Dégradation Événement climatique Événement climatique Événement climatique Dégradation Événement climatique Événement climatique Événement climatique Événement climatique Événement climatique Événement climatique Incendie/Feu Événement climatique Événement climatique Incendie/Feu Événement climatique Événement climatique Incendie/Feu Inondation Incendie/Feu Dégradation Événement climatique Événement climatique Événement climatique Événement climatique Inondation

Normandie	Église Saint-Germain-et-Saint-Sébastien (Cambremer – 14126) Château de Médavy (Médavy – 61256) Église Saint-Martin (Argentan – 61200) Domaine du château de Carrouges (Carrouges – 61074)	Événement climatique Incendie/Feu Événement climatique Événement climatique
Nouvelle-Aquitaine	Croix de Lardillier (La Chapelle-Taillefert – 23052) Cathédrale Saint-Étienne (Limoges – 87085) Château de Crozant – Forteresse médiévale de Crozant (Crozant – 23070) Église Saint-Denis (Nadaillac – 24301) Hôtel de Lestrade (Périgueux – 24322) Château de La Cosse (Veyrac – 87520) Chartreuse des Fraux (La Bachellerie – 24020)	Événement climatique Dégradation Dégradation Événement climatique Incendie/Feu Incendie/Feu Incendie/Feu
Pays de la Loire	Remparts (Guérande – 44069) Château du Plessis-de-Vair (Anetz – 44004) Château de Brissac (Brissac – Loire-Aubance – 49050) Château de la Rongère (Saint-Sulpice – 53136) Château de Montesson (Bais – 53016) Ensemble cathédrale-Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption (Luçon – 85400)	Dégradation Dégradation Dégradation Dégradation Dégradation Inondation

Tableau 2 : Liste des monuments historiques sinistrés en 2025 – Source : DRAC

Typologie des sinistres

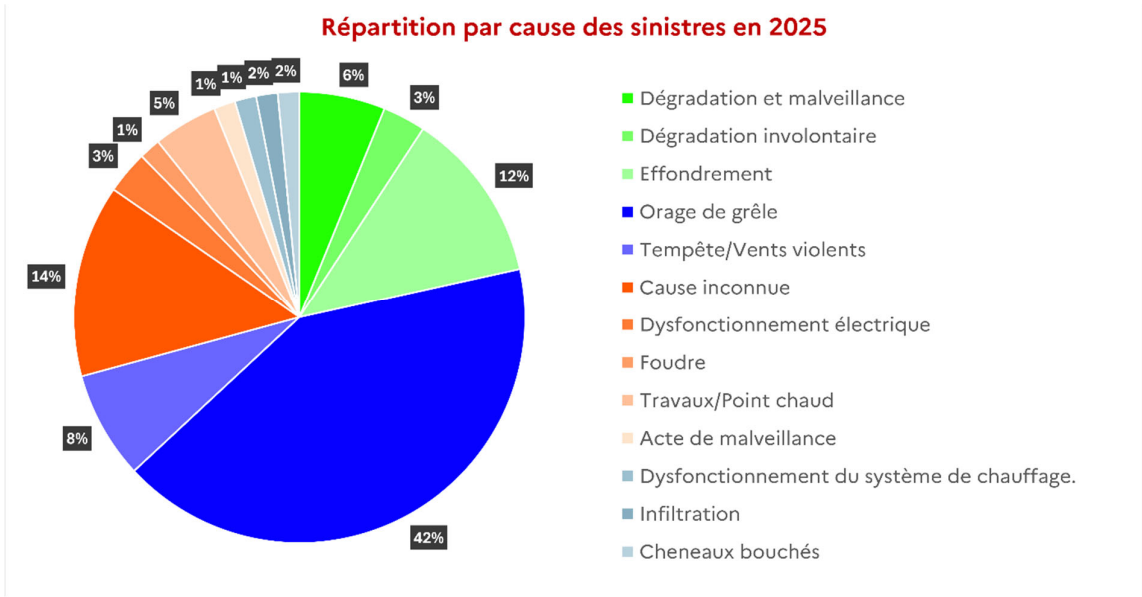


Figure 4 : Diagramme : Répartition par cause des sinistres en 2025 en %, DGPA/SP/SDMHSP/BEM

1. Les phénomènes climatiques

Pendant l’année 2025, les événements climatiques ayant affecté les monuments historiques ont été récurrents. Les épisodes d’orages de grêle du 3 mai 2025 ont touché 24 monuments historiques en région Île-de-France, dans la commune de Paris. Ces orages de grêle représentent 75 % des causes de l’aléa « événement climatique ».

L’orage de grêle a engendré des dégâts sur les toitures de nombreux édifices, parmi lesquels le temple du Foyer de l’Âme, la synagogue des Tournelles, le palais de l’Institut et l’église Saint-Germain-L’auxerrois, pour ne citer qu’eux.

Il a également causé des dégâts à plusieurs vitraux, notamment à la tour Saint-Jacques, au temple du Marais, au temple de l'Oratoire du Louvre, à l'église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux et à l'église Saint-Gervais-Saint-Protais.

Enfin, cet épisode climatique a également entraîné des conséquences sur plusieurs orgues, notamment ceux de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais, de l'église Saint-Thomas-d'Aquin et de l'église Sainte-Clotilde.

2. Les incendies

L'incendie est le deuxième aléa ayant le plus affecté les monuments historiques en 2025. L'une des causes les plus fréquemment identifiées est le dysfonctionnement électrique, qui peut entraîner des conséquences particulièrement importantes.

Ainsi à la chartreuse des Fraux en Dordogne, un incendie provoqué par un dysfonctionnement électrique a détruit près de 80 % de l'édifice, malgré l'intervention de 50 sapeurs-pompiers et de 17 véhicules de secours.



Figure 5 : Chartreuse des Fraux, DRAC Nouvelle-Aquitaine



Figure 6 : Chartreuse des Fraux, DRAC Nouvelle-Aquitaine



Figure 7 : Chartreuse des Fraux, DRAC Nouvelle-Aquitaine



Figure 8 : Chartreuse des Fraux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

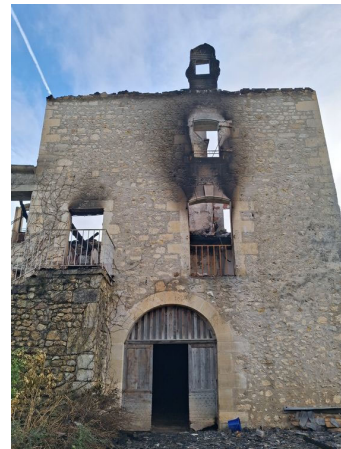


Figure 9 : Chartreuse des Fraux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

3. Les dégradations

Le troisième type de sinistre ayant le plus affecté les monuments historiques en 2025 est celui des dégradations et des effondrements. **Ces dommages peuvent être provoqués par différents facteurs, notamment les intempéries.**

À titre d'exemple, une partie du mur d'enceinte de l'enceinte fortifiée de Montreuil-Bellay, dans le Maine-et-Loire, s'est effondrée.



Figure 10 : DRAC Pays de la Loire, enceinte fortifiée de Montreuil-Bellay

Un autre facteur est d'origine anthropique, notamment lorsqu'il est lié à un défaut d'entretien des édifices, entraînant des dégradations importantes. À titre d'exemple, au sein de l'ensemble métallurgique des Forges de Syam, une partie de la couverture et de la charpente du bâtiment du laminage s'est effondrée.



Figure 11 : DRAC Bourgogne-Franche-Comté, Ensemble métallurgique des Forges de Syam



Figure 12 : DRAC Bourgogne-Franche-Comté, Ensemble métallurgique des Forges de Syam

D'autres **facteurs d'origine anthropique**, tels que les tags et les jets de peinture, ont également été signalés au cours de l'année 2025. Ces actes de vandalisme portent atteinte à l'intégrité et à la valeur patrimoniale des monuments historiques. À titre d'exemple, des jets de peinture ont dégradé la synagogue des Tournelles, la synagogue de la rue Pavée et le mémorial du Martyr juif inconnu à Paris et des tags ont été réalisés sur les murs du château de Crozant dans la Creuse :



Figure 13 : Château de Crozant, DRAC Nouvelle-Aquitaine



Figure 13 : Château de Crozant, DRAC Nouvelle-Aquitaine

MESURES ET ACTIONS PENDANT ET APRES LE SINISTRE

Les services du ministère de la Culture : un rôle-clé

Les remontées d'informations produites par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) démontrent le **rôle-clé joué par les agents des conservations régionales des monuments historiques (CRMH) et des unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP)**, souvent en première ligne dès le signalement d'un sinistre dans un monument historique.

Les architectes des Bâtiments de France, les conservateurs des monuments historiques, les ingénieurs, les techniciens, les chargés de protection, les conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA) et leurs délégués, les architectes en chef des monuments historiques sont mobilisés pour

- **élaborer et conseiller les premières mesures de sécurisation ;**
- **établir les premiers constats du bâtiment ;**
- **prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder les éléments d'intérêt patrimonial, notamment les objets mobiliers classés ou inscrits au titre des monuments historiques.**

Cette mobilisation se poursuit souvent après le sinistre pour répondre aux questions des enquêteurs ou des assureurs et conseiller les propriétaires et les maîtres d'œuvre pour l'élaboration des programmations de travaux et des demandes de subventions.

RETEX et bilan national

L'information collectée par le biais des formulaires de déclaration de sinistre permet de diffuser des renseignements structurés utiles tant pour les préfets que pour le cabinet de la ministre ou la DGPA.

Une analyse après sinistre est faite par les conseillers sécurité incendie de la Mission sécurité, sûreté et audit (MISSA) de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation (DIRI). Ces experts, officiers de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, sont formés à la gestion de crise et peuvent ainsi, avec leurs collègues des SDIS, élaborer les retours d'expérience (RETEX) les plus précis.

Dans l'attente de la construction du système d'information patrimonial qui permettra de rationaliser la remontée d'information, la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux (bureau de l'expertise et des métiers) centralise les informations sur les sinistres afin d'établir le présent bilan annuel. Des actions de formation sont proposées à la suite de l'évaluation de certains incidents.

La gestion d'un sinistre dans un monument historique implique une collaboration étroite entre l'ensemble de ces niveaux d'expertise, une chaîne d'intervenants spécialisés mobilisée du niveau local à l'administration centrale, garantissant ainsi une gestion coordonnée de la crise, allant des interventions immédiates sur le terrain aux stratégies de prévention et de gestion à long terme élaborées au niveau national. Cette chaîne d'intervenants assure une réponse rapide et coordonnée, essentielle pour la préservation de notre patrimoine culturel.

PERSPECTIVES EN TERMES DE PREVENTION

L'amélioration de la prévention des sinistres dans les monuments historiques est le résultat de plusieurs actions concomitantes :

- **Entretien périodique et vigilant** : la réalisation de travaux d'entretien et de maintenance, y compris des installations techniques, permet de réduire les risques d'incendies dus aux dysfonctionnements électriques et les dégradations dues aux intempéries, y compris dans les parcs et jardins. L'entretien inclut la surveillance de l'état des installations techniques en contrôlant périodiquement leur fonctionnement et leur efficacité. Un équipement dysfonctionnel peut être la source de sinistres importants : tableau électrique, éclairage, sonorisation, canalisations, installations de chantiers, protection contre la foudre, chéneaux et descentes d'eau pluviales... L'entretien régulier et la maintenance sont à planifier, assortis d'inspections visuelles fréquentes pour détecter tout signe de dégradation et programmer les interventions correctives au fur et à mesure des constats établis.
- **Formation et sensibilisation** : la formation des responsables des monuments historiques et de toutes les parties prenantes d'un chantier, du compagnon à l'architecte, est sans cesse à renouveler pour mettre en œuvre les bonnes pratiques de prévention des risques, notamment les travaux par points chauds, appliquer les prescriptions du « permis feu » et maîtriser l'utilisation des outils mis à disposition (extincteurs...).
- **Surveillance des chantiers** : agents dédiés à la surveillance et/ou installation de systèmes de détection pour prévenir les incendies et les intrusions.
- **Outils de protection** : installation d'extincteurs, de caméras thermiques et de protection sur les coffrets électriques de chantier en phase travaux.
- **Renforcement des structures** : dans les zones sismiques ou fragilisées par le changement de nature des sols (retrait-gonflement des argiles...), certains diagnostics sont nécessaires pour des mesures de renforcement des structures. Les zones sensibles sont repérées par le ministère de la Transition écologique (MTE) et le BRGM³.

Les mesures préventives et la vigilance doivent être amplifiées tant par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre que par les entreprises et les associations professionnelles :

- **mesures permanentes pour améliorer l'entretien des monuments historiques et la maintenance de leurs installations techniques ;**

³ Arc méditerranéen, notamment Nice, le département du Bas-Rhin ou les départements ultramarins concernés par des séismes d'origine volcanique (La Réunion, Martinique, Guadeloupe).

- mesures en cas de travaux d'entretien ou de restauration, avant, pendant et après un chantier ;
- mesures à prendre lors de manifestations exceptionnelles.

Le 3 juillet 2026, la directrice générale des patrimoines et de l'architecture a adressé une instruction aux préfets de région (DRAC, CRMH et UDAP) rappelant l'indispensable sensibilisation de tous les propriétaires aux mesures de prévention (MC/SG/MPDOC/2026-018)⁴.

La récurrence des événements climatiques conduit à amplifier la prévention, en lien avec le MTE, les prévisionnistes de Météo France et le BRGM, qui gère le portail *Géorisques*⁵. Dans le cadre de l'étude préalable à l'élaboration d'une **cartographie des risques climatiques pour les patrimoines culturels**⁶, le recensement des outils utiles a été réalisé par la SDMHSP en 2025. L'objectif est la création d'une carte géolocalisant les monuments historiques au regard des zones à risque, carte mise à disposition des services de la sécurité civile, des DRAC (CRMH et UDAP), des propriétaires et des maîtres d'œuvre pour une vision prospective afin d'organiser la surveillance et l'entretien des immeubles concernés et de mettre en place les mesures de prévention adéquates.

⁴ Note accessible pour les agents du ministère de la Culture sur [Synergie](#) et [Sémaphore](#).

⁵ <https://www.georisques.gouv.fr/acceder-la-carte-interactive-aux-bases-de-donnees-et-lapi>

⁶ Action 1 de la mesure 44 du Plan national d'accompagnement au changement climatique (PNACC3) « Protéger notre patrimoine naturel et culturel des impacts du changement climatique ».

METHODES ET PARTENAIRES

Afin d'améliorer la « **mémoire des sinistres** », un groupe de travail a été mis en place en 2023 par la DGPA (SP/SDMHSP/BEM) en lien avec le haut-fonctionnaire de Défense, réunissant les parties prenantes :

- MISSA (DIRI) ;
- Bouclier bleu France (BBF) ;
- Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) ;
- Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) ;
- Entente Valabre.

Dans ce cadre, les modes d'établissement des **statistiques** ont été comparés. Le **vocabulaire** utilisé pour désigner les types de sinistres et les causes a été revu en profondeur et simplifié afin d'utiliser les mêmes termes et la même **symbologie** pour rationaliser les statistiques et faciliter la cartographie.

Une collecte des termes employés a été faite auprès des sites Internet et institutions expertes en la matière afin d'être en accord le plus possible avec les usages pour désigner les événements et aléas : Météo France (événements climatiques), Vigies Crues (risque inondation), Géorisques, BRGM (mouvements des sols). Après échange avec l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT), la symbologie a été revue avec les préconisations de Géorisques pour les pictogrammes des aléas⁷.

Dans le cadre du GT, le **formulaire de déclaration de sinistre dans un monument historique** a été mis à jour en révisant certaines occurrences. Ce formulaire, interne au ministère de la Culture, accompagné des procédures à suivre en cas de sinistres, est mis à disposition des services déconcentrés du ministère de la Culture en DRAC (CRMH, UDAP, CAO). Il est en cours de dématérialisation en 2026, afin de répondre aux attentes des utilisateurs, de faciliter la saisie des informations, leur collecte et traitement par le bureau de l'expertise et des métiers (SDMHSP).

Le tableur issu des informations transmises par les DRAC, a été redéfini avec l'aide des géomaticiens du bureau de l'expertise et des métiers (SDMHSP), afin de constituer une **cartographie des sinistres, par année et par type**, dans le système d'information géographique (SIG) du ministère de la Culture.

À terme, ces données ont vocation à être directement intégrées dans l'un des modules du système d'information patrimonial en cours de construction : les informations collectées seront saisies directement dans l'application, afin d'enrichir la description des événements survenus sur un monument historique. La mise en place de ce module se fera sous l'égide du

⁷ <https://www.georisques.gouv.fr/communiquer-aupres-de-mes-administres/telecharger-les-pictogrammes-des-risques-majeurs>

service du numérique et de la SDMHSP en concertation avec la DIRI (Inspection des patrimoines et de l'architecture et Mission sécurité, sûreté et audit) et les DRAC.

Des échanges devraient avoir lieu avec la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur et la direction générale de la prévention des risques (DGPR) du ministère de la Transition écologique afin de favoriser les **échanges de données** entre les services et de disposer des retours d'expérience des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Il s'agit aussi de poursuivre la **rationalisation des statistiques** et d'**améliorer la prévention des sinistres**.

Principales sources utilisées

- **Géorisques** : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Géorisques est réalisé en partenariat entre le ministère de la Transition écologique (MTE) et le BRGM, établissement public français pour les applications des sciences de la Terre. Cette application permet de « connaître les risques près de chez moi » par recherche sur la carte, la parcelle ou l'adresse.

Dossier thématique, de Géorisques, sur les mouvements de terrain :

<https://www.georisques.gouv.fr/consulter-les-dossiers-thematiques/dossier-expert-sur-les-mouvements-de-terrain>

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines, d'importance et de type très divers (glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue...). Selon la vitesse de déplacement, deux ensembles de mouvements de terrain peuvent être distingués : les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain (affaissements, tassements, glissements, retrait-gonflement) et les mouvements rapides (effondrements, chutes de pierres et de blocs, éboulements, coulées boueuses).

- **GASPAR – Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels** : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-nationale-de-gestion-assistee-des-procedures-administratives-relatives-aux-risques-gaspar/#/resources>

Recensement des procédures administratives relatives aux risques issu de l'application GASPAR, mis à jour directement par les services instructeurs départementaux ou régionaux du ministère de la Transition écologique, réunissant des informations sur les documents d'information préventive ou à portée réglementaire, dont les plans de prévention des risques naturels et assimilés, miniers et technologiques ; les reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle ; les dossiers départementaux d'information sur les risques majeurs (DDRM) ; les documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM).

- **Vigicrues, le service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France** : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Le site est édité par le Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi), service du ministère de la Transition écologique. Le réseau Vigicrues participe à la politique de gestion (prévision, avertissements) du risque inondation sur le réseau des cours d'eau surveillés par l'État et en dehors du réseau surveillé, pour aider les services de la sécurité civile à anticiper les mesures de protection à mettre en œuvre en cas d'inondation.

- **Météo France, page « observer le changement climatique »** : <https://meteofrance.com/changement-climatique/observer>

Les bases du changement climatique sur le site de Météo France, établissement public administratif sous la tutelle du MTE. Le changement climatique est à l'œuvre. Il est observé et mesuré sur l'ensemble de la planète et provoque des événements extrêmes plus fréquents et

plus intenses. En France, le changement climatique a des effets concrets, sur les pluies intenses, les vagues de chaleur, l'enneigement ou encore les sécheresses.

Portails d'information et de sensibilisation

Sur le portail du MTE, pages relatives à la prévention des risques :

Mieux prévenir et sensibiliser aux risques : <https://www.ecologie.gouv.fr/nos-actions/mieux-prevenir-sensibiliser-aux-risques>

Risques majeurs : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/prevention-risques-majeurs>

Risques naturels : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/prevention-risques-naturels>

Sur le portail [[notre-environnement.gouv.fr](https://www.notre-environnement.gouv.fr)] pages dédiées aux risques : <https://www.notre-environnement.gouv.fr>

La France est exposée à de nombreux phénomènes naturels susceptibles d'affecter l'intégrité des personnes et des biens et de perturber les activités économiques : inondations, tempêtes, cyclones, feux de forêts, mouvements de terrains... Leurs impacts sont susceptibles de s'amplifier sous l'effet du dérèglement climatique. En outre, on distingue cinq sources de risque technologique : les installations industrielles, les installations nucléaires, les grands barrages, les transports de matières dangereuses et les sites miniers.

Les risques naturels majeurs en France : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/risques/les-mouvements-de-terrain-et-les-erosions-cotieres-ressources/article/les-risques-naturels-majeurs-en-france>

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT) : <https://afpcnt.org/>

Créée fin 2000 pour poursuivre l'action du Comité français de la Décennie Internationale de Prévention des Catastrophes Naturelles (DIPCN), l'AFPCNT favorise la diffusion et la mise en commun de connaissances, de méthodes et d'outils dédiés à la réduction des risques de catastrophes notamment d'origine naturelle ou technologique. Elle contribue au développement de la résilience pour préserver la santé humaine, l'environnement, l'activité économique, les biens matériels et le patrimoine culturel.

Secrétariat général de la défense et de la sécurité civile/SGDSN : <https://www.sgdsn.gouv.fr/>

Anticiper, prévenir et protéger : trois missions du SGDSN. Il veille ainsi, sous l'impulsion du Président de la République et du Premier ministre, en coordination avec les ministères, à assurer la sécurité et l'intégrité des intérêts de la France.

Centre d'information pour la prévention des risques majeurs (CYPRES) :
<https://www.cypres.org/index.php>

Catalogue des bases de données sur les événements naturels et technologiques : classement thématique, géographique du national à l'international. Ce catalogue n'est pas exhaustif.

Statistique publique de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement (SDES)

Le service des données et études statistiques (SDES) a pour mission d'organiser le système d'observation socio-économique et statistique en matière de logement, de construction, de transports, d'énergie, d'environnement et de développement durable, en liaison avec les institutions nationales, européennes et internationales intéressées. Le SDES est rattaché au Commissariat général au développement durable (CGDD), au sein des ministères Aménagement du territoire Transition écologique.

Page dédiée aux risques naturels : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/risques-naturels>

ANNEXE

Formulaire de déclaration d'un sinistre



Formulaire de déclaration de sinistre d'un MH ou dans un MH
Version 2026 – revue pour dématérialisation



1. Localisation du monument historique	
Région	
Nom	
Département	
Nom	
Numéro département	
Commune	
Nom	
Numéro INSEE	
Appellation (titre courant)	
Nom usuel	
Référence Mérimée	
URL	
Coordonnées géographiques X	
Coordonnées géographiques Y	

Figure 14 : Page 1, Formulaire déclaration d'un sinistre sur MH 2026



Formulaire de déclaration de sinistre d'un MH ou dans un MH
Version 2026 – revue pour dématérialisation



2. Description du sinistre	
2.1 Nature/Cause et circonstances du sinistre	
Nature ou type de sinistre	
Incendie/feu, événement climatique, mouvement de sol, inondation, dégradation/effondrement	
Cause (s) du sinistre	
Incendie/feu Accidentelle (exemple : explosion, feu d'artifice), dysfonctionnement électrique, foudre, malveillance, négligence, travaux par point chaud, canicule, indéterminé, autres (exemples : feu de cuisine, feu de crèches, feu de bougies, etc.), non connue	
Événements climatiques Cyclone, orage de grêle, pluies et crues, tempête, autre (préciser), canicule, non connue	
Mouvements des sols Glissement de terrain (avalanche, écroulement...), séisme, travaux à proximité, autre (préciser), non connue	
Inondation Orage et pluies torrentielles, pluies et vents violents, pluies et crues, tempête, dégât des eaux (exemples : perte d'étanchéité de la toiture, perte d'étanchéité des poutres, extinction d'un incendie, rupture de canalisation, dysfonctionnement des récupérations d'eaux pluviales - chenaux bouchés...), autre (préciser), non connue	

Figure 15 : Page 2, Formulaire déclaration d'un sinistre sur MH 2026

Formulaire de déclaration de sinistre d'un MH ou dans un MH

Version 2026 – revue pour dématérialisation



2.2 Description des dégâts et des mesures d'urgence	
Indiquer les parties sinistrées concernant l'immeuble <i>Ex : toiture, tour, clocher, aile...</i>	
Préciser si des objets mobiliers ont été dégradés <i>Ex : retable, tableau, autel...</i> Si les dégâts ont affecté des objets mobiliers, ajouter la référence Palissy correspondante du ou des objets mobiliers	
Décrire les dégâts constatés Description sommaire Joindre un constat d'état et des photographies Mesures conservatoires prises Description sommaire Préconisations Description sommaire	
Préciser qui est intervenu durant le sinistre : Sapeurs-pompiers, service technique, gendarmerie/police, autre (préciser). Préciser qui est intervenu immédiatement après pour préserver l'immeuble : Sapeurs-pompiers, service technique, gendarmerie/police, architecte/maitre d'œuvre, entreprises, autre (préciser)	

Figure 16 : Page 3, Formulaire déclaration d'un sinistre sur MH 2026

Formulaire de déclaration de sinistre d'un MH ou dans un MH

Version 2026 – revue pour dématérialisation



Dégradation/Effondrement Manifestation, chute spontanée, vandalisme, imprudence, malveillance, négligence, autre (préciser), non connue	
Circonstances du sinistre Préciser si le sinistre s'est déclaré durant : L'ouverture au public, la fermeture nocturne, hebdomadaire ou annuelle, une période de travaux sur le bâtiment (gros-œuvre et ou/second-œuvre, entretien), autre (préciser), non connue Indiquer les conditions de découverte du sinistre : à son début, pendant, une fois terminé, non connue Indiquer qui a découvert le sinistre : Visiteur, clergé, gardien/agent de surveillance, propriétaire, agent du ministère de la Culture, entreprise, voisinage, autre (préciser), non connue	
Date du sinistre jour, mois, année - jj/mm/aaaa	
Heure des faits Heure, minute – hh:mm	
Heure inconnue De jour, de nuit	

Figure 17 : Page 4, Formulaire déclaration d'un sinistre sur MH 2026

Formulaire de déclaration de sinistre d'un MH ou dans un MH
Version 2026 – revue pour dématérialisation



Préciser qui a pris en charge la préservation et l'évacuation des objets mobiliers : Agents du ministère de la Culture, bénévoles, Bouclier Bleu France, entreprises, gendarmerie/police, propriétaire, sapeurs-pompiers, service technique, autre (préciser).	
3. Coordonnées des acteurs	
3.1 Déclarant du sinistre Préciser (propriétaire, mandataire, affectataire) : Si un particulier (propriétaire privée) : Civilité, Nom Si un représentant d'une personne morale : Agent de l'État ou d'une collectivité, civilité, Nom	
3.2 Propriétaire Préciser : Si une collectivité territoriale ou ses établissements Si l'État (services de l'État et Établissements publics) Correspondant à contacter Civilité, nom, prénom Courriel Téléphone	

Figure 18 : Page 5, Formulaire déclaration d'un sinistre sur MH 2026

Formulaire de déclaration de sinistre d'un MH ou dans un MH
Version 2026 – revue pour dématérialisation



3.3 Compagnie d'assurance Nom Correspondant à contacter Civilité, nom, prénom Courriel Téléphone	
3.4 Service département d'incendie et de secours Nom Correspondant à contacter Civilité, nom, prénom Courriel Téléphone	
3.5 Source de l'information (nom, prénom, fonction, date)	
Observations Indiquer ici tout autre renseignement utile à la compréhension du sinistre y compris les articles de presse	

Figure 19 : Page 6, Formulaire déclaration d'un sinistre sur MH 2026

Ministère de la culture / Direction générale du Patrimoine et de l'Architecture

Service du Patrimoine

Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux

Bureau de l'expertise et des métiers

Edition achevée le 07 septembre 2026

Directeur de la publication : La sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux

Dépôt légal troisième trimestre 2026 – 978-2-11-186654-6